

ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE
SÉLECTION INTERNATIONALE 2014
COMMENTAIRE DE DOCUMENT HISTORIQUE

Un établissement pour des mineures délinquantes dans les années 1960

Témoignage de Jeanne Le Floch (1945-2001), éducatrice à l'établissement de la congrégation Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur d'Angers à Brécourt (département du Val d'Oise) puis à l'Internat professionnel d'éducation surveillée [IPES] de Bourges (département du Cher).

J'ai fait les démarches pour être embauchée en qualité de contractuelle à l'Éducation surveillée. Cette idée m'avait été inspirée par une assistance sociale lors d'un stage de fin d'études dans le cadre du brevet de secrétariat médico-social. J'ai eu la chance de réaliser ce stage au tribunal pour enfants de Rouen. Cette dame, très réceptive, a tout de suite senti mon goût pour le contact avec les gens, en particulier ceux qui sont état de misère, de conflit, de difficultés d'ordre physique ou moral, frisant ou plongeant carrément dans la délinquance, voire la criminalité. Elle m'a fait confiance et m'a laissée sur le terrain pour quelques enquêtes. J'ai connu mes premières belles trouilles, un peu inconsciente quand même. Bonjour les couteaux sur les tables de cuisine...

Je n'ai pas été avocate, j'ai choisi le métier d'éducatrice, et j'insiste sur la notion de métier. Accompagnée de mon père, je suis arrivée à Brécourt le 15 août 1964, j'avais 19 ans. Au bout de trois jours, j'appelais au secours : les conditions quasi carcérales et la manière infantilissante qu'avait la direction féminine de l'établissement [IPES de Brécourt, ancien établissement de Notre-Dame du Bon-Pasteur] de traiter son personnel, jeune et exclusivement féminin, m'effrayaient. Et j'ai tenu le choc trois ans. J'ai presque fini par me fondre dans le moule.

Les des réunions avec la direction, nous évoquions les poubelles, les chaussettes trouées, les chemises de nuit éventrées... Les vrais problèmes n'étaient jamais abordés. Nous nous trimballions à longueur de journée avec un monstrueux trousseau de clés et devons chaque soir tenir un journal de bord, mentionnant le comportement des huit filles dont nous avons la charge dans notre ghetto bien sûr verrouillé. Je partageais au début toute ma vie avec ces jeunes filles, jeunes femmes dont certaines étaient plus âgées que moi (l'âge de la majorité était à l'époque de 21 ans). [...].

Nous vivions en système pavillonnaire : trois pavillons disséminés dans le parc contenant chacun trois groupes de huit filles, très cloisonnés, fermés à clé. Aucun contact n'était permis entre les groupes, sauf pendant les heures de classe où les filles pouvaient se côtoyer. Au rez-de-chaussée il y avait la cuisine commune où, à tour de rôle, nous confectionnions les repas avec les moyens du bord : les budgets étaient restreints, le matériel lourd et souvent mal adapté.

Le soir, il y avait des activités, mais il s'agissait d'activités occupationnelles et non formatrices. Il fallait acquérir une technique. Par contre j'ai pris plaisir à faire la classe et j'ai

eu à enseigner le français, l'histoire, la géographie, la puériculture et le droit pour préparer les élèves au CAP [Certificat d'aptitude professionnelle] de coiffure et de couture. [...] .

Les soirées à Brécourt étaient longues et souvent tristes. Il n'y avait pas la télévision, pas de journaux ni magazines. Aucun contact avec l'extérieur. Nos jeunes filles ignoraient le prix du pain, du beurre. Seules quelques heures de radio étaient autorisées : des pièces de théâtre, surtout, diffusées par France-Inter et sélectionnées par la direction. Ce n'est que la dernière année qu'après avoir bataillé dur j'ai obtenu de créer un club de presse dont le but principal était d'informer les filles de l'actualité, elles qui étaient complètement coupées du monde. Cela se passait le dimanche matin, à l'heure de la messe pour celles qui ne voulaient pas y aller. Ces matinées dominicales étaient l'occasion aussi pour les éducatrices de se retrouver pour passer un moment de détente, dans une salle située au-dessus des chambres d'isolement des filles. Ce temps de repos dégénérait quelquefois en défoulement et nous faisons du bruit qui couvrait les cris des filles enfermées en-dessous, je crois que je me sens un peu coupable aujourd'hui.

Les filles étaient coupées de tout pendant trois, voire cinq ans. Et, dès qu'intervenait la mainlevée du juge, elles étaient abandonnées dans la nature. On les accompagnait à la grille qu'on refermait derrière elles, les laissant avec leurs pauvres bagages. On ne savait même pas si quelqu'un viendrait les recevoir à leur arrivée à Paris. C'était fini, plus de nouvelles. C'était dur à vivre pour moi. Cependant, je crois en avoir vraiment pris conscience à Saint-Brice [Val d'Oise], à l'école d'éducatrices. Elles m'ont fait beaucoup parler. Devant leur effarement suite à mes récits, j'ai réalisé que j'avais été embrigadée dans un système qui me donnait la chair de poule. Et puis, au cours de cette année 1967-1968, j'ai eu honte d'avoir été l'outil conscient de ce système. J'ai dit « plus jamais ça ». Pourtant à Saint-Brice, on nous infantilisait aussi.

C'est vers la fin de l'année, au moment des événements de 1968, que je me suis intéressée au projet de Bourges [transformation du Bon-Pasteur en IPES]. Je suis allée rencontrer Madeleine Souchet, chef du service éducatif, alors en poste à la prison de Fresnes, au quartier des mineurs. J'ai été aimablement reçue par la mère supérieure du Bon-Pasteur de Bourges. Son énergie et sa bonne humeur m'ont confortée dans ma volonté de venir. Avec le recul, je crois que durant ces trois années passées à Brécourt, j'ai été plus gardienne qu'éducatrice. [...] . Le site de Brécourt était éloigné de part et d'autre de trois kilomètres du village le plus proche. On cachait la « différence » en ce temps-là. C'est dommage.

Françoise Tétard et Claire Dumas, *Filles de justice. Du Bon-Pasteur à l'Éducation surveillée (XIX^e-XX^e siècle)*, Paris, Beauchesne, 2009, pp. 430-435.

ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE
SÉLECTION INTERNATIONALE 2014
COMMENTAIRE DE DOCUMENT HISTORIQUE

La Première Guerre mondiale racontée par un jeune Français de 14 ans en zone occupée

4 janvier 1917. Vendredi 6. Dimanche 7.

Les Français déclarent que l'Allemagne n'aura la paix que vaincue. Tous les occupés qui ne mangent pas sont cependant unanimes pour souffrir tout, à condition d'être vainqueurs, nous supporterons jusqu'au bout la souffrance pour la patrie et pas un cœur vraiment Français ne murmurerait quand il s'agira du bien national à sauvegarder.

Les Boches [les Allemands] ont inventé un nouveau moyen pour avoir des vivres et de l'argent, toutes les poules doivent leur payer tribut : 1 œuf par poule et par semaine, heureusement Tere [la mère de l'adolescent] n'a pas déclaré les siennes et nous ne payons rien et ne donnons rien, décidément, ils cherchent de l'argent, sans compter que les dénonciations honteuses les aident. Dernièrement, deux Boches se présentent chez M. Deglaires vétérinaire et lui donnent des nouvelles de son frère et de sœur. M. Deglaires n'a pas été assez méfiant, il accepte et les remercie, puis engagé par la conversation, il est amené sur le sujet des nouvelles. Les Boches lui demandent quand il en a reçu, d'où, la date etc..., puis ayant vu que M. Deglaires entretenait par la Belgique une communication secrète, ils l'emmènent à la Komandoche [la *Kommandantur* de Sedan, dans les Ardennes, où vit le narrateur] et M. Deglaires est en prison. Il paraît que ce sont des Français qui auraient dénoncé, on sait même qui. Oui ! bel ouvrage messieurs les délateurs, 55 personnes en prison pour une dénonciation ! M. Deglaires, son frère, sa sœur et 52 correspondants aidant à faire le trafic !

Ce n'est plus la peine maintenant de relater jour par jour fait par fait les événements qui se déroulent sous mes yeux, ce serait trop ennuyeux et d'ailleurs j'y renonce ; mais il suffit pour vous faire une idée de notre vie, si nous vivons seulement, de lire ces lignes :

Une vie monotone, se répétant tous les jours, des vexations continuelles, une nourriture insuffisante, sans nouvelles depuis trois ans, las d'entendre toujours le même bruit, le canon, ne voyant que des Boches, toujours des Boches, un affaissement moral, une lassitude corporelle aggravés encore par l'impossibilité de sortir de la ville, toujours sur le qui-vive ou sous le coup d'une injustice, voici un tableau bien rose de la vie aux pays occupés. Calamité sur calamité, vexation sur vexation.

Près de 35 cm de neige, une gelée atroce qui fait mourir des prisonniers russes et roumains par centaines, les prisonniers belges qui travaillent sur la route, mal nourris mal vêtus, piochant une terre dure comme du ciment armé, le rapt des vaches laitières et des chevaux, la fusillade des 400 Belges qui refusaient de travailler, la famine, plus de gaz, des coups de canons assourdissants, une gelée de -20°, une diminution de pain, la suppression des biscuits aux écoles ; la fermeture du collège, la mort d'amis et le manque de nouvelles des siens, la mort de parents proches qu'on aimait, toujours des masses de morts chez les Russes et les Roumains, l'ordre de boucher les fenêtres pour qu'on n'aperçoive aucune lueur du dehors, les menaces de prisons et de marks d'amende, du mauvais pain, encore des nouvelles de morts dans toutes les classes de la société, le manque de nourriture et quand on en trouve,

des prix exorbitants si le marchand ne veut rien en échange, car maintenant des échanges ou rien.

Beaucoup de personnes délogées de chez eux pour Messieurs les officiers, une révolution en Russie, des mécontentements populaires à cause du manque de comestibles, des vols dans les caves et dans les champs, la réquisition forcée des cuivres, bronzes, objets d'art, zinc, etc. sous la peine de 5 000 marks et de 6 ans de prison, l'emprisonnement pour 9 mois du fils Pingard coupable d'avoir frappé un Boche qui voulait le forcer à travailler etc... etc... Tout cela n'est pas fait pour faire aimer cette vie atroce, monotone, inexorable ! Je n'en finirais pas si je voulais raconter toutes les vexations dont nous sommes la proie ! Le plus terrible encore est la monotonie, être sans nouvelle ! Depuis 3 ans ! Emprisonné, c'est atroce, indéfinissable, cela cause une lassitude morale, un manque de force, d'énergie qui ronge l'esprit et immobilise la pensée ! Ah quand la guerre sera-t-elle finie ! (21 avril).

Rien que cet affaissement moral se supporterait, si on avait une nourriture suffisante, mais qu'a-t-on hormis le ravitaillement ! ? Rien. Et puis les réquisitions forcées, la réquisition des cuivres : contre les Français, oui contre les Français, nous travaillons contre les Français ! Oui, nous y sommes forcés ! Ah, Français, ne venez pas nous dire après la guerre : « C'est honteux, demi-Boches, qui travaillez pour eux », car on vous répondrait : « Pourquoi avez-vous abandonné lâchement ce sol de la patrie que vous avez juré de défendre jusqu'à la mort ? ».

Je n'ai vraiment pas grand chose à dire, car quand j'ai commencé ce journal, je ne croyais le faire que 3 ou au plus 4 mois, et voilà près de 3 ans que cette infamie qu'on nomme guerre dure ! Oui, ils nous enlèvent nos fils ! Oui, ils nous enlèvent nos compagnes, ils réquisitionnent les jeunes Sedanais, dans toutes les classes de la société, pour aller aux chaleurs terrasser pendant 14 heures, oui ils prennent des centaines de jeunes filles pour aller sous un soleil brûlant faire les foins et sarcler les betteraves ! Quel gouffre, quelle responsabilité pour ces chefs d'armée.

Yves Congar, *L'enfant Yves Congar. Journal de la Guerre 1914-1918*, Paris, Cerf, 1997, pp. 163-165.

ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE
SÉLECTION INTERNATIONALE 2014
COMMENTAIRE DE DOCUMENT HISTORIQUE

CONSEILS D'UNE ARISTOCRATE CAROLINGIENNE À SON FILS (841-843)

Constatant que la plupart des femmes ont en ce monde la joie de vivre avec leurs enfants, et me voyant, moi, Dhuoda, ô mon fils Guillaume, séparée et éloignée de toi — et par là comme angoissée et tout animée du désir de te rendre service —, je t'envoie cet opuscule, transcrit en mon nom, à lire comme modèle pour ta formation. [...]

Lecteur, [...] mère de deux garçons, je te demande de prier le Créateur très bon. Qu'Il élève jusqu'au Ciel le père de ces enfants, et qu'Il me réunisse à eux dans le Royaume. [...]

La 11^e année de l'empire de feu notre seigneur Louis [...], le 3 des calendes de juillet [29 juin 824], au palais d'Aix, j'ai été donnée en mariage comme épouse légitime à mon seigneur Bernard, ton père. C'est encore sous ce règne, en la 13^e année, le 3 des calendes de décembre [29 novembre 826], qu'avec l'aide de Dieu, comme je le crois, tu es né de moi en ce monde, toi mon fils premier-né tant désiré. [...] Au milieu des nombreuses vicissitudes et discordes du royaume [...] ledit empereur a suivi le chemin commun à tous [...]. Et après sa mort, l'année suivante, naquit ton frère, le 11 des calendes d'avril [22 mars 841], dans la ville d'Uzès : le second après toi, il est issu de mes entrailles, par la miséricorde de Dieu. Il était encore tout petit et n'avait pas reçu la grâce du baptême quand Bernard, votre seigneur et père à tous deux, le fit amener auprès de lui en Aquitaine [...].

Mais après être restée longtemps loin de votre présence, en cette ville où je réside par l'ordre de mon seigneur, joyeuse d'ailleurs de ses succès, j'ai pris soin, poussée par le regret de votre absence à tous deux, de te faire transcrire et remettre ce petit volume, qui est à la mesure de la petitesse de mon esprit. Malgré le nombre des inquiétudes qui me préoccupent, celle de te voir un jour de mes yeux est pourtant la seule qui soit au premier plan selon Dieu, si tel est le bon plaisir du Seigneur. [...] J'ai appris que Bernard ton père t'a fait prêter hommage entre les mains de monseigneur le roi Charles ; je t'invite à t'acquitter avec une parfaite bonne volonté de tes nobles devoirs. Cependant, comme dit l'Écriture, « *cherche d'abord en tout le royaume de Dieu, et le reste te sera alors donné par surcroît* » [Matth., 6, 33] : tout ce qui est nécessaire au profit de ton âme et de ton corps. [...]

Dhuoda est toujours là qui t'exhorte, mon fils, et pour le jour où je viendrai à te manquer, ce qui arrivera, tu possèdes là un aide-mémoire, ce petit livre de morale : tu pourras ainsi comme dans le reflet d'un miroir me regarder en lisant avec les yeux du corps et de l'esprit et en priant Dieu [...]. Mon fils, tu auras des maîtres qui te donneront des leçons plus nombreuses et d'une plus grande utilité, mais non dans les mêmes conditions, ni le cœur aussi brûlant que je le fais, moi, ta mère, ô mon fils premier-né. Ces mots que je t'adresse, lis-les,

comprends-les et mets-les en pratique. Et lorsque ton petit frère, dont j'ignore encore le nom, aura reçu la grâce du baptême dans le Christ, ne laisse pas de l'enseigner, de l'éduquer, de l'aimer, de l'inciter à faire de mieux en mieux. Ce petit volume [...], lorsque lui aussi sera parvenu à l'âge de parler et de lire, montre-le-lui et guide sa lecture, puisqu'il est ta chair et ton frère [...]. Que le Tout-Puissant [...] vous rende, ainsi que votre père Bernard, mon maître et seigneur, heureux et gais dans le siècle présent ! Et que, le cours de cette vie une fois accompli, Il vous fasse entrer joyeux au Ciel avec les saints ! Amen. [...]

Je ne me lasse pas de t'inculquer le plus que je peux comment tu dois, en toutes choses, garder crainte, amour et fidélité à Bernard, ton seigneur et père [...]. « *Qui honore son père se réjouira en ses fils* [Sir. 3, 6] *et vivra une plus longue vie. Qui obéit à son père soulagera sa mère* [Sir. 3, 7] ». [...]. En toute affaire importante, sois obéissant à ton père, écoute son avis. « *Soutiens* », si grâce à Dieu tu y parviens, « *sa vieillesse ; ne l'attriste pas durant sa vie* [Sir. 3, 14], *et dans ta vigueur ne le méprise pas* [Sir. 3, 15] ». Loin de toi pareil mépris ! Que la terre couvre mon corps avant que ton père ait rien à souffrir de tel, ce qui n'arrivera pas, j'en suis sûre. [...] Vis-à-vis de ton père, je t'invite et t'exhorte à prier pour lui souvent, assidûment, et à demander à tous les gens d'Église d'intercéder pour lui, afin que Dieu lui donne, durant toute sa vie, paix et concorde avec tous, s'il se peut ; qu'Il accorde à sa force d'âme, unie à la ténacité de sa patience, de triompher en toutes circonstances ; et qu'au terme de sa vie présente, Il le fasse parvenir, s'il Lui plaît, grâce au fruit de sa pénitence et à la générosité de ses aumônes, jusqu'au Royaume du Ciel. Amen. [...]

Prie pour les parents de ton père, qui lui ont laissé leurs biens en légitime héritage [...] ; prie pour qu'il en jouisse longtemps et heureusement dans la vie. Car je crois que si tu te conduis envers lui avec honneur et soumission, le Dieu bon accroîtra de ce fait à ton intention ses fragiles dignités. Si d'avance, [...] ton père décide que tu en reçoives une part, prie ensuite le plus que tu pourras pour que grandisse la récompense des âmes de ceux à qui tout a appartenu. À cause de ses nombreuses occupations, lui-même n'en a pas le loisir à présent. [...] Tu ne dois pas non plus omettre de prier, mon fils, pour celui qui, te recevant de mes bras, t'a, au bain de la régénération, adopté comme fils dans le Christ. On l'appelait de son vivant le seigneur Thierry, et maintenant il n'est plus. [...] Il a légué tous ses biens à notre commun maître et seigneur pour qu'ils puissent totalement te profiter. [...]

Tu n'ignores pas combien, du fait de mes infirmités continuelles et de certaines circonstances — à l'image de ce que dit l'Apôtre : « *Dangers de la part de ceux de ma race, dangers de la part des gentils* », etc. [II Cor., 11, 26] — j'ai eu à souffrir en mon corps fragile pour ces maux et d'autres analogues, bien dus à mon peu de mérites. Avec l'aide de Dieu et grâce à ton père Bernard, j'ai échappé avec assurance à tous ces dangers, mais [...] je suis demeurée souvent négligente pour ce qui est de la louange divine [...]. Tant que tu me vois en vie ici-bas, efforce-toi, d'un cœur attentif, à si bien pratiquer, non seulement les veilles et les prières, mais encore les aumônes aux pauvres, que je mérite, une fois libérée corporellement des liens de mes péchés, d'être accueillie sans réserve par la compassion du Juge compatissant. Dès maintenant, ta prière fréquente, avec celle des autres, m'est nécessaire. Elle le sera davantage et à plus forte raison par la suite, si, comme je le crois, ce moment-là doit bien vite arriver. [...]

Pour défendre les intérêts de mon seigneur et maître Bernard, et afin que l'aide que je lui dois dans la Marche [d'Espagne] et en bien des régions ne se détériorât pas et qu'il ne se séparât pas de toi et de moi, comme on voit d'autres le faire, je me suis, je le sais, lourdement endettée. Pour répondre à de nombreux besoins, j'ai souvent emprunté de grandes sommes, non seulement à des chrétiens, mais aussi à des juifs. Autant que je l'ai pu je les ai remboursés, et autant que je le pourrai, je continuerai à les rembourser. Mais si après mon décès quelque chose restait à acquitter, je te prie et te supplie de t'enquérir avec soin de mes créanciers. Et quand tu les auras retrouvés, veille à ce qu'absolument tout soit acquitté [...].

Qu'ajouter encore ? Pour ton petit frère, je t'ai averti ci-dessus [...] de ce que tu dois faire à son égard. Ce que je demande, c'est que lui aussi, s'il parvient à l'âge d'homme, veuille bien prier pour moi. Dès maintenant, comme si vous étiez ensemble, je vous supplie tous les deux de vouloir bien présenter fréquemment pour moi l'offrande du sacrifice et l'oblation de l'hostie [...] ; et si cela se peut, grâce à tes bonnes prières et à celles des autres, Celui Qui est appelé Dieu me fera passer au Ciel d'en haut, dans la compagnie des saints.

DHUODA, *Manuel pour mon fils*, éd. Pierre Riché, trad. Bernard de Vregille et Claude Mondésert, S.J., coll. « Sources chrétiennes », n° 225, Paris, Le Cerf, 1975, pp. 72-73, 78-79, 84-87, 114-117, 310-311, 318-323, 349-353.

ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE
SÉLECTION INTERNATIONALE 2014
COMMENTAIRE DE DOCUMENT HISTORIQUE

DÉCLARATION COMMUNE FRANCO-SOVIÉTIQUE DU 30 JUIN 1966

Sur l'invitation du Præsidium du Soviet suprême et du gouvernement de l'Union soviétique, le président de la République française et Madame de Gaulle ont été, du 20 juin au 1^{er} juillet 1966, les hôtes de l'Union soviétique. Au cours de son séjour, le président de la République française, qui était accompagné par le ministre des Affaires étrangères, M. Couve de Murville, a accompli un voyage qui lui a permis de prendre contact avec les principales régions de l'U.R.S.S. et de discerner les aspects les plus caractéristiques de la vie et de l'activité du peuple soviétique.

Le président de la République a eu à Moscou des entretiens avec M. L. I. Brejnev, M. A. N. Kossyguine et M. N. V. Podgorny. M. Maurice Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères de France, et M. A. A. Gromyko, ministre des Affaires étrangères de l'U.R.S.S., ont participé à ces entretiens, ainsi que M. Philippe Baudet, ambassadeur de France en U.R.S.S., et M. V. A. Zorine, ambassadeur de l'U.R.S.S. en France. Ces conversations, qui se sont déroulées dans le climat de grande cordialité conforme aux relations amicales et aux liens historiques existant entre les deux pays, ont permis des échanges de vues utiles et approfondis sur les grands problèmes de la politique internationale, ainsi que sur les rapports franco-soviétiques. [...]

Les relations bilatérales franco-soviétiques ont été examinées avec le désir de rechercher toutes les possibilités de développer au maximum les échanges et la coopération.

Les problèmes concernant un développement progressif de la coopération économique entre les deux pays ont été soumis à un large examen. Les échanges entre la France et l'Union soviétique se font sur la base de l'accord commercial à long terme signé le 30 octobre 1964. Cet accord, conclu pour une durée de cinq ans, détermine la nature des marchandises à importer et à exporter de part et d'autre et prévoit un accroissement substantiel et réciproque du commerce. Les conditions dans lesquelles cet accord a été appliqué depuis sa signature ont été examinées. On s'est déclaré convaincu de part et d'autre qu'il existe de larges possibilités, non seulement d'en appliquer toutes les dispositions dans l'intérêt du développement des rapports économiques entre les deux pays, mais encore d'accroître les échanges mutuels au-delà des objectifs prévus par l'accord.

Les deux parties ont approuvé le principe de la création d'une commission mixte permanente franco-soviétique, composée de représentants d'un rang élevé, qui serait chargée d'examiner de façon régulière les problèmes pratiques posés par l'exécution des accords commerciaux, économiques et technico-scientifiques existants et de rechercher, au-delà de la période de cinq ans prévue pour l'exécution de l'accord commercial, les possibilités de développer dans ces domaines les échanges et la coopération en vue de leur assurer des

perspectives plus larges et plus stables.

Des deux côtés a été exprimée la volonté d'appliquer dans toutes ses dispositions l'accord franco-soviétique du 22 mars 1965 concernant la télévision en couleurs. Compte tenu de la confiance que les deux parties accordent au procédé qu'elles ont choisi en commun, ainsi que des délibérations internationales en cours, elles sont convenues de poursuivre leur coopération pour la mise en exploitation industrielle de ce procédé.

Les deux parties ont accordé une grande attention au développement des échanges dans les domaines de la culture, de la science et de la technique, estimant que de tels échanges contribuent à renforcer les rapports d'amitié, en même temps qu'ils servent utilement les intérêts mutuels. Elles ont constaté avec satisfaction les mesures prises pour favoriser les contacts, multiplier les missions, travaux et recherches et en accroître la qualité.

Elles se sont félicitées du niveau déjà atteint par les relations culturelles franco-soviétiques, notamment dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la médecine, des arts, des expositions, du sport, *etc.* Il a été décidé d'augmenter les échanges dans tous ces domaines et, en particulier, d'accroître les efforts déjà entrepris pour organiser l'enseignement dans chaque pays de la langue de l'autre.

Quant aux relations scientifiques franco-soviétiques, il a été constaté que les contacts entre savants et chercheurs français et soviétiques étaient devenus nombreux et fructueux. Leur développement au profit mutuel des deux pays sera encouragé.

Les conversations ont permis de constater les bons résultats déjà obtenus dans le cadre de la coopération entre la France et l'U.R.S.S. pour l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Il a été pris note des plans formés de part et d'autre pour élargir la base des travaux menés en commun, en particulier dans la physique des hautes énergies.

Les ministres des Affaires étrangères ont signé un accord de coopération pour l'étude et l'exploration de l'espace à des fins pacifiques, ainsi qu'un accord sur la coopération scientifique, technique et économique. Le gouvernement français et le gouvernement soviétique attachent une grande importance à ces deux accords qui permettront d'accroître les échanges et de développer la coopération entre les deux pays en matière de science et de technique, notamment dans les domaines les plus avancés.

Il a été décidé de part et d'autre de conclure entre la France et l'Union soviétique une convention consulaire et d'engager très prochainement des négociations à cet effet.

En vue de renforcer la confiance mutuelle et d'élargir les domaines d'entente et de coopération entre la France et l'U.R.S.S., les deux gouvernements ont décidé de poursuivre des consultations entre eux de manière régulière. Ces consultations porteront sur les problèmes européens et sur les autres problèmes internationaux d'intérêt commun. Les deux gouvernements s'efforceront de concerter leurs efforts dans l'intérêt de la paix et de la sécurité en Europe et dans le monde. Les consultations porteront également sur les relations bilatérales, compte tenu de la volonté des deux parties de développer les relations amicales et une coopération plus poussée entre la France et l'U.R.S.S.

Afin de renforcer les contacts mutuels au niveau le plus élevé, la France et l'Union

soviétique ont décidé d'établir entre le Kremlin et l'Élysée une ligne de communication directe qui pourra être utilisée pour des échanges de vues et l'envoi de messages toutes les fois où cela paraîtra nécessaire.

Le général de Gaulle a invité à se rendre en France en visite officielle les dirigeants soviétiques avec lesquels il a eu des entretiens, MM. L. I. Brejnev, A. N. Kossyguine et N. V. Podgorny. Cette invitation a été acceptée par eux avec gratitude au nom du Præsidium du Soviet suprême de l'U.R.S.S. et du gouvernement soviétique.

La visite du général de Gaulle en U.R.S.S. et les entretiens auxquels elle a donné lieu constituent une contribution capitale au développement de l'entente entre la France et l'Union soviétique, entre le peuple français et le peuple soviétique. De cette manière est affermi un sentiment renaissant de confiance dans une Europe qui doit marquer davantage son rôle traditionnel de foyer de la civilisation et agir en commun dans l'intérêt du progrès et de la paix dans le monde entier.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. — LE PRÉSIDENT DU PRÆSIDIIUM DU SOVIET SUPRÊME DE L'U.R.S.S.

ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE
SÉLECTION INTERNATIONALE 2014
COMMENTAIRE DE DOCUMENT HISTORIQUE

LES JUIFS VUS PAR PIERRE ABELARD :

DIALOGUES ENTRE UN PHILOSOPHE PAÏEN, UN JUIF ET UN CHRÉTIEN (VERS 1130)

[LE JUIF AU PHILOSOPHE :] Comme tu le sais toi-même, depuis bien des générations mon peuple s'est maintenu dans l'observance de cette Loi, qu'il dit lui avoir été donnée par Dieu même, et toutes ont semblablement appris à la suivante à la respecter. Le monde entier, ou presque, reconnaît que cette Loi nous a été donnée par Dieu. Nous ne pouvons sans doute pas contraindre ceux qui ne croient pas à la Loi à y croire, mais nul ne pourrait réfuter ce que nous croyons par quelque raisonnement.

En effet, il est pieux, entièrement conforme à la raison et en accord à la fois avec la bonté divine et le salut de l'humanité de considérer que Dieu se préoccupe tant des hommes qu'il juge bon de les instruire par une Loi écrite et de contenir notre malice au moins par la peur du châtiment. Car si des lois sont salutairement édictées par les princes terrestres dans ce but, qui pourrait nier que le plus haut et le plus bienveillant des princes s'en soucie aussi ? [...] Pour cette raison, je crois qu'il est clair que la Loi divine est venue d'abord aux hommes, et que le monde devrait accueillir les prémices et l'autorité de ce bien reçu de Dieu, car Il a voulu réfréner le Mal par l'institution de lois. Sans quoi, il pourrait sembler que Dieu ne se soucie tout simplement pas des affaires humaines, et que le monde n'est pas régi par la Providence mais par le hasard.

Si donc on croit qu'une Loi a été donnée par Dieu au monde, laquelle pourrait prétendre être cette Loi plus que la nôtre, investie d'une telle autorité par son antiquité comme par l'opinion commune des hommes ? Supposons pour finir qu'en dépit de la raison et de tant de preuves, toi et moi doutions que Dieu ait institué cette Loi : tu seras tout de même obligé, suivant un raisonnement similaire au précédent, de me conseiller d'y obéir, d'autant plus que ma propre conscience m'y invite. Toi et moi croyons à un Dieu unique ; je l'aime sans doute autant que toi, et en outre, je le manifeste par des pratiques que tu n'as pas. Quand bien même ces pratiques ne me seraient d'aucun profit, quel mal me font-elles, même si elles ne sont pas prescrites, du moment qu'elles ne sont pas interdites ? Qui pourrait me faire grief si, même sans y être contraint par un commandement, j'œuvre davantage pour le Seigneur ? Qui critiquerait cette foi qui, comme je l'ai dit, exalte au plus haut point la bonté de Dieu et nous embrase du plus grand amour pour Lui, si soucieux de notre salut qu'il a daigné nous instruire par une Loi écrite ? [...]

Il doit croire Dieu très cruel, celui qui juge qu'une telle persévérance dans notre zèle envers Lui reste sans récompense. En effet on ne connaît, ou même on ne s'imagine, aucun peuple qui ait autant souffert pour Dieu que nous n'avons enduré pour Lui sans répit : on devrait reconnaître qu'il n'y a pas une tache de péché qui ne brûlerait dans la fournaise de

notre tourment. Dispersés dans toutes les nations, seuls, sans un roi ou un prince terrestre, ne sommes-nous pas accablés par des taxes telles que presque chaque jour, nous devons payer une rançon insupportable pour nos vies misérables ? De fait, tous nous jugent dignes de tant de mépris et de haine, au point que celui qui s'en prend à nous croit faire acte de justice et offrir à Dieu le plus grand sacrifice. En effet, on affirme que le malheur d'une telle captivité ne nous serait pas advenu si Dieu ne nous haïssait au plus haut point, et les gentils comme les chrétiens regardent comme une juste vengeance les cruautés qu'ils nous infligent. Les gentils, au souvenir des violences par lesquelles nous avons jadis conquis leur terre et des longues persécutions par lesquelles nous les avons ensuite écrasés et détruits, regardent ce qu'ils nous font comme une vengeance méritée. Quant aux chrétiens, parce que, disent-ils, nous avons tué leur Dieu, ils semblent avoir une plus grande raison encore pour nous persécuter.

Voici au milieu de qui nous nous errons dans l'exil, et à qui nous devons confier notre protection ! Nous remettons notre vie aux mains de nos pires ennemis, et nous sommes obligés de nous fier aux infidèles. Le sommeil même, qui mieux que tout soigne et régénère le corps détendu, nous remplit d'une telle anxiété qu'en dormant, nous ne pouvons penser qu'au danger que court notre gorge. Nulle part, sauf au Ciel, nous ne pouvons entrer en sécurité : même nos logis sont un lieu dangereux. Pour nous rendre n'importe où dans les environs, nous devons nous faire accompagner au prix fort par un guide de peu de confiance. Les princes mêmes qui nous gouvernent, dont nous achetons la protection à grands frais, désirent d'autant plus notre mort qu'ils peuvent ainsi s'emparer plus facilement de nos biens. De ce fait, nous sommes si écrasés et opprimés que c'est un miracle en soi que nous puissions vivre : il ne nous est pas donné de posséder des champs, des vignes ou d'autres biens terrestres, car il n'est personne qui puisse les protéger pour nous contre les attaques ouvertes ou dissimulées. Dans ces conditions, la principale source de revenu qui nous reste pour gagner notre misérable vie est le prêt à intérêt aux non-Juifs, ce qui nous fait détester d'eux au plus haut point, car ils s'estiment absolument écrasés par ces transactions. De là, notre existence extrêmement misérable et les dangers qui nous accablent sans cesse : notre situation en témoigne plus éloquemment devant tous que la langue ne pourrait le faire.

De plus, pour quiconque se penche sur la Loi, il apparaît que ses préceptes sont empreints d'une telle dureté que le joug de la Loi nous est un fardeau aussi intolérable que l'oppression des hommes. Qui ne fuirait ou ne tremblerait à l'idée de recevoir ce sacrement de la circoncision, tant par pudeur que par peur de la douleur ? Quelle partie du corps est plus tendre que celle à laquelle la Loi inflige cette blessure, qui plus est chez les bébés ? Et combien sont amères les herbes sauvages que nous mangeons en assaisonnement de notre sacrifice pascal ! Qui ne voit, de même, que presque tous les mets de choix, et surtout ceux qui peuvent être facilement achetés, nous sont interdits ? Les chairs qu'une bête a déjà goûtées sont pour nous impures ; celles d'animaux morts naturellement ou par suffocation nous sont interdites ; nous n'avons le droit de manger aucune bête si nous ne l'avons tuée nous-mêmes et n'en avons soigneusement ôté les graisses et les veines. Ce n'est pas une mince contrainte pour nous, surtout quand nous n'avons pas assez pour acheter une bête entière. Bref, les viandes d'animaux abattus par les non-Juifs sont aussi répugnantes pour nous que les chairs préparées par nous à leurs yeux. De même, nous nous abstenons tous de vin, produit par eux.

Tout ceci montre clairement combien Dieu rend difficile notre errance au milieu de vous. Finalement, qui ne reculerait à l'idée, non seulement d'endurer la rudesse des peines de la Loi, mais même de les infliger aux coupables ? Qui supporterait de prendre à son frère une dent pour une dent, un œil pour un œil et même une âme pour une âme, et à plus forte raison, qui l'accepterait pour lui-même, afin de ne pas s'opposer à la Loi ? Tout ceci, avec d'autres observations sans nombre, montre clairement et indiscutablement que chacun des nôtres, soumis à la Loi, déclare à bon droit à Dieu, comme le Psalmiste : « *Pour les paroles de Tes lèvres, je suis resté dans des chemins ardu*s » [Ps., 16, 4]. [...]

[LE CHRÉTIEN AU PHILOSOPHE PAÏEN :] Si tu savais philosopher au lieu de judaïser en t'attachant à la lettre [de la Bible], et si tu savais que ce qui est dit de Dieu par des métaphores corporelles doit être compris non pas à la lettre, dans un sens corporel, mais mystiquement, comme une parabole, tu n'interpréterais pas ce qui est dit comme font les gens du peuple.

Pierre ABELARD, *Collationes*, 14-17, 171, éd. Giovanni Orlandi, trad. angl. John Marenbon, coll. « Oxford Medieval Texts », Oxford, Clarendon Press, 2001, pp. 16-23, 180-181. Trad. franç. J.-F. Lasselmonie.